COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE
Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire

Council of Europe / Conseil de l'Europe
F-67075 Strasbourg cedex (France)
Tél :+33/ 3 88 41 20 00
Fax : +33 / 3 88 41 27 76
Email : pace@coe.fr
http://stars.coe.fr/

Doc. 8149 Amendement 1
23 juin 1998

Crise au Kosovo et situation en République fédérale de Yougoslavie

Amendement No. 1

présenté par MM. Glotov, Melnikov et Kuptsov

Dans le projet de recommandation, paragraphe 2, après les mots « Milosevic personnellement », insérer les mots suivants :

« ainsi que les extrémistes albanais de l" « Armée de libération du Kosovo » ».

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire

Council of Europe / Conseil de l'Europe
F-67075 Strasbourg cedex (France)
Tél :+33/ 3 88 41 20 00
Fax : +33 / 3 88 41 27 76
Email : pace@coe.fr
http://stars.coe.fr/

Doc. 8149 Amendement 2
23 juin 1998

Crise au Kosovo et situation en République fédérale de Yougoslavie

Amendement No. 2

présenté par MM. Glotov, Melnikov, Kuptsov et Averchev

Dans le projet de recommandation, paragraphe 4, supprimer les mots « une condition préalable de » et insérer les mots « vitale pour ».

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire

Council of Europe / Conseil de l'Europe
F-67075 Strasbourg cedex (France)
Tél :+33/ 3 88 41 20 00
Fax : +33 / 3 88 41 27 76
Email : pace@coe.fr
http://stars.coe.fr/

Doc. 8149 Amendement 3
23 juin 1998

Crise au Kosovo et situation en République fédérale de Yougoslavie

Amendement No. 3

présenté par MM. Glotov, Melnikov et Kuptsov

Dans le projet de recommandation, après le paragraphe 4, insérer le nouveau paragraphe suivant :

« La solution pacifique du problème du Kosovo devrait être réalisée sur la base du respect de la souveraineté et de l'"intégrité territoriale de la République fédérale de Yougoslavie, ainsi que du respect des droits de la population albanaise du Kosovo. »

Retiré

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE
Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire

Council of Europe / Conseil de l'Europe
F-67075 Strasbourg cedex (France)
Tél :+33/ 3 88 41 20 00
Fax : +33 / 3 88 41 27 76
Email : pace@coe.fr
http://stars.coe.fr/

Doc. 8149 Amendement 6
23 juin 1998

Crise au Kosovo et situation en République fédérale de Yougoslavie

Amendement No. 6

présenté par MM. Glotov, Melnikov et Kuptsov

Dans le projet de recommandation, paragraphe 11, après les mots « toutes les options » supprimer le reste de la phrase et insérer le texte suivant :

« de pressions pacifiques à la disposition de la communauté internationale devraient être explorées afin d"éviter de nouvelles effusions de sang. »

No

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE
Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire

Council of Europe / Conseil de l'Europe
F-67075 Strasbourg cedex (France)
Tél :+33/ 3 88 41 20 00
Fax : +33 / 3 88 41 27 76
Email : pace@coe.fr
http://stars.coe.fr/

Doc. 8149 Amendement 4
23 juin 1998

Crise au Kosovo et situation en République fédérale de Yougoslavie

Amendement No. 4

présenté par MM. Glotov, Melnikov, Kuptsov et Averchev

Dans le projet de recommandation, paragraphe 5, supprimer les mots « et créer les conditions nécessaires à » et insérer les mots « afin de faciliter » .

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE
Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire

Council of Europe / Conseil de l'Europe
F-67075 Strasbourg cedex (France)
Tél :+33/ 3 88 41 20 00
Fax : +33 / 3 88 41 27 76
Email : pace@coe.fr
http://stars.coe.fr/

Doc. 8149 Amendement 5
23 juin 1998

Crise au Kosovo et situation en République fédérale de Yougoslavie

Amendement No. 5

présenté par MM. Glotov, Melnikov et Kuptsov

Dans le projet de recommandation, à la fin du paragraphe 6, ajouter le texte suivant :
« et accepter des négociations immédiates sans conditions préalables. ».

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE
Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire

Council of Europe / Conseil de l'Europe
F-67075 Strasbourg cedex (France)
Tél :+33/ 3 88 41 20 00
Fax : +33 / 3 88 41 27 76
Email : pace@coe.fr
http://stars.coe.fr/

Doc. 8149 Amendement 7
23 juin 1998

Crise au Kosovo et situation en République fédérale de Yougoslavie

Amendement No. 7

présenté par MM. Glotov, Melnikov et Kuptsov

Dans le projet de recommandation, paragraphe 13.iv., après le mot « accepter », supprimer le reste de la phrase et insérer le texte suivant :

« la reprise immédiate des entretiens sans conditions préalables » ; ».

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE
Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire

Council of Europe / Conseil de l'Europe
F-67075 Strasbourg cedex (France)
Tél :+33/ 3 88 41 20 00
Fax : +33 / 3 88 41 27 76
Email : pace@coe.fr
http://stars.coe.fr/

Doc. 8149 Amendement 8
23 juin 1998

Crise au Kosovo et situation en République fédérale de Yougoslavie

Amendement No. 8

présenté par MM. Begaj, Aliko et Prusi

Dans le projet de recommandation, paragraphe 12, reformuler le premier tiret comme suit :

« à mettre fin immédiatement aux opérations armées et à toutes les autres opérations préjudiciables à la population civile du Kosovo. »

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire

Council of Europe / Conseil de l'Europe
F-67075 Strasbourg cedex (France)
Tél :+33/ 3 88 41 20 00
Fax : +33 / 3 88 41 27 76
Email : pace@coe.fr
http://stars.coe.fr/

Doc. 8149 Amendement 9
23 juin 1998

Crise au Kosovo et situation en République fédérale de Yougoslavie

Amendement No. 9

présenté par MM. Gross et Mühlemann

Dans le projet de recommandation, à la fin du paragraphe 3, ajouter le texte suivant :

« Dun autre côté, les citoyens qui sont accusés d"avoir commis des actes terroristes devraient être traduits en justice. Cela ne semble pas être le cas jusqu"à présent. Certains indices portent à croire que les citoyens qui défendent leurs droits de l"homme, leurs droits politiques et sociaux et qui expriment des convictions politiques dissidentes sont discrédités en étant qualifiés de « terroristes » sans preuve légale. ».

N°

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire

Council of Europe / Conseil de l'Europe
F-67075 Strasbourg cedex (France)
Tél :+33/ 3 88 41 20 00
Fax : +33 / 3 88 41 27 76
Email : pace@coe.fr
http://stars.coe.fr/

Doc. 8149 Amendement 10
23 juin 1998

Crise au Kosovo et situation en République fédérale de Yougoslavie

Amendement No. 10

présenté par MM. Muehlemann et Gross

Dans le projet de recommandation, à la fin du paragraphe 15.i., ajouter le texte suivant :

« par la République fédérale de Yougoslavie ; en nommant un délégué spécial du Conseil de l'Europe. ».

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE
Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire

Council of Europe / Conseil de l'Europe
F-67075 Strasbourg cedex (France)
Tél :+33/ 3 88 41 20 00
Fax : +33 / 3 88 41 27 76
Email : pace@coe.fr
http://stars.coe.fr/

Doc. 8149 Amendement 11
23 juin 1998

Crise au Kosovo et situation en République fédérale de Yougoslavie

Amendement No. 11

présenté par MM. Muehlemann et Gross

Dans le projet de recommandation, après le paragraphe 15.ii., ajouter un nouvel alinéa comme suit :

« d'influencer le gouvernement russe d'exercer une plus grande pression sur le président de la République fédérale de Yougoslavie de substituer immédiatement la solution militaire au Kosovo par une solution politique ».

No

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE
Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire

Council of Europe / Conseil de l'Europe
F-67075 Strasbourg cedex (France)
Tél :+33/ 3 88 41 20 00
Fax : +33 / 3 88 41 27 76
Email : pace@coe.fr
http://stars.coe.fr/

Doc. 8149 Amendement 13
23 juin 1998

Crise au Kosovo et situation en République fédérale de Yougoslavie

Amendement No. 13

présenté par M. Iwinski
au nom de la Commission des migrations, des réfugiés et de la démographie

Dans le projet de recommandation, après le paragraphe 14, ajouter un nouveau paragraphe comme suit :

« L'Assemblée demande aux Etats membres du Conseil de l'Europe:

- de répondre généreusement aux appels de fonds lancés par les organisations humanitaires, en particulier les agences des Nations Unies et celles du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, en faveur des victimes de la crise au Kosovo;

- d'offrir avec générosité l'asile aux réfugiés et demandeurs d'asile du Kosovo, avec une attention particulière aux besoins spécifiques des femmes et des enfants;

- de ne pas renvoyer en République fédérale de Yougoslavie les demandeurs d'asile albanais du Kosovo, dont les demandes d'asile ont été rejetées, tant que leur retour ne puisse se faire en toute securité et dignité.".

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire

Council of Europe / Conseil de l'Europe
F-67075 Strasbourg cedex (France)
Tél :+33/ 3 88 41 20 00
Fax : +33 / 3 88 41 27 76
Email : pace@coe.fr
http://stars.coe.fr/

Doc. 8149 Amendement 14
23 juin 1998

Crise au Kosovo et situation en République fédérale de Yougoslavie

Amendement No. 14

présenté par MM. Pahor et Eörsi

Dans le projet de recommandation, à la fin du paragraphe 15.i., ajouter les mots :

« y compris les demandes spécifiques formulées dans la présente recommandation ; »

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE
Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire

Council of Europe / Conseil de l'Europe
F-67075 Strasbourg cedex (France)
Tél :+33/ 3 88 41 20 00
Fax : +33 / 3 88 41 27 76
Email : pace@coe.fr
http://stars.coe.fr/

Doc. 8149 Amendement 15
23 juin 1998

Crise au Kosovo et situation en République fédérale de Yougoslavie

Amendement No. 15

présenté par M. Akçali
au nom de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme

Dans le projet de recommandation, remplacer le paragraphe 4 par le paragraphe suivant :

« La population albanaise ainsi que toutes les autres personnes résidant au Kosovo ont le droit de vivre dans la paix et la tranquillité. C'est une condition préalable de la reprise de négociations constructives sur le futur statut du Kosovo. »

No

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE
Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire

Council of Europe / Conseil de l'Europe
F-67075 Strasbourg cedex (France)
Tél :+33/ 3 88 41 20 00
Fax : +33 / 3 88 41 27 76
Email : pace@coe.fr
http://stars.coe.fr/

Doc. 8149 Amendement 16
23 juin 1998

Crise au Kosovo et situation en République fédérale de Yougoslavie

Amendement No. 16

présenté par M. Akçali
au nom de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme

Dans le projet de recommandation, au paragraphe 12.ii, insérer au début de la phrase les mots suivants :

« à retirer toutes ses forces spéciales de police et ses forces militaires et » .

No

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE
Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire

Council of Europe / Conseil de l'Europe
F-67075 Strasbourg cedex (France)
Tél :+33/ 3 88 41 20 00
Fax : +33 / 3 88 41 27 76
Email : pace@coe.fr
http://stars.coe.fr/

Doc. 8149 Amendement 17
23 juin 1998

Crise au Kosovo et situation en République fédérale de Yougoslavie

Amendement No. 17

présenté par M. Akçali
au nom de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme

Dans le projet de recommandation, après le paragraphe 13.iii, ajouter l'alinéa suivant :

« à convoquer le parlement élu afin de contribuer à atténuer la tension au Kosovo et à rallier toutes les forces à une solution pacifique ; »